

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Vendredi 1er mars à 16h - Salle des Actes

<u>Présents</u>: Mme BAUDOIN - Mme BERNARD- Mme BERTRAND - Mme D'INTRONE- M. DUBAYLE - M. GARNIER - M. GOUTTEBEL - M. LE POMMELEC - M. ROBERT.

Membres ayant donné procuration: M. CHARILLON - M. DUBREUIL- Mme MARLIAC- M. MORAND.

<u>Présents à titre de membres invités</u> : Mme BRINGUIER - Mme CHANTILLON- Mme LACROIX - M. LEDUC - M. MARTIN- M. RIFFARD.

Excusé: M. SAVARY

<u>Présidence de la séance</u> : M. le Doyen Florent GARNIER

La séance est ouverte à 16 h 00, Salle des Actes.

1 - Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2013.

Approbation à l'unanimité

2 - Modification des maquettes de formation

Monsieur le Doyen fait part au Conseil de la possibilité, dans la première année du contrat d'établissement, de retoucher les maquettes des formations. Les modifications mineures seront ensuite présentées au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et au Conseil d'Administration de l'Université, les modifications plus importantes seront transmises au Ministère.

Madame Bertrand indique que le Comité Licence travaille actuellement sur ces retouches qui seront présentées lors d'un prochain conseil. Néanmoins, il est dès aujourd'hui proposé au conseil de ne pas ouvrir le parcours Administration Publique. Historiquement, la Licence d'Administration Publique permettait une mise à niveau pendant un an des étudiants non juristes qui accédaient ensuite aux masters de l'IPAG. A la rentrée dernière, le parcours Administration Publique est devenu un parcours de la Licence Droit, avec la même philosophie et le même public. Toutefois, la lisibilité de l'offre a été obscurcie pour les étudiants de L2. De plus, seuls 17 étudiants se sont inscrits dans ce parcours. L'absence d'ouverture du parcours à la rentrée prochaine ne marque pas pour autant un désintérêt de l'Ecole de Droit pour le public potentiellement intéressé par le parcours Administration Publique. D'autres voies sont proposées telles que la Licence 2 Droit ou AES ou encore la préparation de concours de catégorie B.

Proposition de non ouverture adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Doyen indique que la transformation du parcours professionnelle Métiers de l'Immobilier en licence professionnelle n'obéit pas au même calendrier et sera soumise au Conseil prochainement.

Madame Baudoin présente les modifications concernant les masters mention Droit public. Elle précise le cadre de la réflexion : rationalisation au regard des remarques de l'AERES ainsi que des remarques des étudiants lors des premières commissions pédagogiques, harmonisation avec une spécialisation plus forte en M2 où l'on retrouve davantage de séminaires, remise en perspective des mutualisations et enfin structuration nouvelle de l'IMAJ où se situeront les modules méthodologiques.

Pour le master DASS, les modifications sont mineures et ne concernent que les M2 (ajout de la communication orale et modification d'un intitulé). Il n'y a pas non plus de modification concernant le M1 Carrières internationales. EN M2, les modifications visent à supprimer les cours redondants et à recentrer le programme sur les questions au cœur du master comme la sécurité en Europe.

La même logique a été adoptée en master Droit, économie, gestion des collectivités territoriales avec une spécialisation plus marquée grâce à des cours tels que droit des contrats publics, délégation de service public...

Pour le master Droit de l'Administration et de la Justice, la reconfiguration est plus substantielle et vise à rétablir l'équilibre entre droit privé et droit public. Monsieur Sébastien Martin, responsable pédagogique du master, explique le détail des modifications qui obéissent à une logique d'approfondissement. Après discussion entre les membres du conseil, il est proposé d'ajouter « approfondie » aux intitulés « procédure civile » (UE 1A) et « procédure pénale » (UE 2B). Ce dernier séminaire ne serait plus mutualisé avec le master Sécurité publique, les prérequis étant différents.

Monsieur le Doyen informe le conseil du souhait de Monsieur Chouvel de ne plus assurer la responsabilité du master Sécurité publique à compter de la prochaine rentrée. C'est Madame Collay-Sahuc spécialiste des questions de sécurité et en charge de nombreux partenariats dans ce domaine qui assurera cette responsabilité.

Madame Bertrand présente les modifications proposées au conseil concernant ce master. Il n'y a pas de bouleversement majeur, les unités d'enseignement étant conservées. L'idée générale est de rationnaliser en regroupant les enseignements par thème, en mutualisant lorsque cela est possible et en recherchant un équilibre entre cours et séminaire. Monsieur le Procureur général Marc Robert appuie l'idée d'introduire des séminaires et fait observer qu'il manque un enseignement de politique pénale (politique de sécurité vue à travers la Justice). Monsieur Leduc signale que les enseignements de « violences sociales » pourraient être mutualisés avec le master DASS.

Madame Bertrand présente ensuite les modifications affectant le master Monde contemporain : carrières publiques. Il s'agit principalement de rationnaliser la maquette en alignant les volumes horaires sur ceux existant dans les autres masters et en introduisant des cours nouveaux dans ce master mais existant par ailleurs afin de répondre à la demande de l'Université Blaise Pascal de renforcer l'aspect science politique.

Avis favorable à l'unanimité pour les modifications proposées et amendées par le Conseil.

Monsieur Le Pommelec présente les modifications affectant les masters de Droit privé qui obéissent à la même philosophie. Il n'y a pas de refonte globale mais des ajustements. Ainsi, en M1 Droit social, un intitulé est modifié afin d'être harmonisé avec celui de M1 Droit de l'entreprise, l'enseignement étant mutualisé. En M2 Droit notarial, les compétences numériques sont intégrées dans la maquette. En M2 Droit de l'entreprise, un séminaire optionnel de droit de la propriété intellectuelle est proposé. Toujours dans le

même master, mais dans le parcours Droit et fiscalité de l'entreprise, un séminaire d'optimisation fiscale est proposé en UE 4B. Enfin, l'intitulé « analyse financière » est complété par « de l'entreprise » afin de distinguer l'enseignement de celui dispensé dans le master Droit, économie, gestion des collectivités territoriales.

Avis favorable à l'unanimité.

3- Contrôle des connaissances

Madame Bringuier présente au conseil la demande modificative concernant le DU Mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Il s'agit principalement d'actualiser et de formaliser le régime d'examen qui distingue le DU, spécifique à l'Ecole de Droit, du certificat national de compétence. Monsieur le Procureur général Marc Robert insiste sur l'importance de formation de qualité dans ce domaine.

Avis favorable à l'unanimité.

4- Tarifs de formation continue

Madame Bringuier présente au conseil une proposition de tarification des diplômes nationaux en formation continue et formation permanente. La proposition est issue d'une réunion des responsables pédagogiques et s'appuie sur un logiciel d'aide à la décision proposé par l'Université visant à rechercher le coût complet d'un diplôme.

Une discussion s'engage sur le tarif proposé pour les Masters 2ème année. Monsieur le Président du Conseil général Jean-Yves Gouttebel demande à connaître les tarifs de l'an passé. Au vu de ses tarifs, du contexte régional et national de tarification sur lequel des précisions sont apportées, le Conseil propose une nouvelle tarification (cf. annexe).

Avis favorable à l'unanimité.

3 - Intervenants extérieurs

M. Le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs faisant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe). Il propose le vote à l'assemblée pour sa validation.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

5 – Point sur l'IMAJ

Monsieur Riffard, directeur de l'IMAJ, présente la nouvelle approche, à la fois horizontale et verticale de l'offre de formation. Il s'agit en effet à la fois de renforcer les connaissances fondamentales des étudiants mais aussi de leur proposer des mises en situation.

Pour chaque parcours, l'offre se présente sous forme d'un module fondamental (sur la substance), d'un module méthodologique à la fois théorique et pratique et d'un module « épreuves de spécialité ».

La nouvelle offre sera l'occasion de rationnaliser, et notamment de diminuer les coûts en responsabilisant les étudiants qui sont invités à réfléchir à l'individualisation de leur parcours.

La préparation aux concours de catégorie B est à destination des étudiants non juristes mais aussi des publics en difficulté en L1.

Monsieur Dubayle exprime son intérêt pour le renforcement méthodologique.

Monsieur Leduc demande quel discours sera tenu aux étudiants de L1 en difficulté. Monsieur Riffard répond que la préparation de concours de catégorie B n'exclut pas de passer des concours de catégorie C. Il précise par ailleurs que les volumes horaires présentés au conseil ne sont pas définitifs, il s'agit aujourd'hui de discuter de l'architecture générale.

Monsieur le Procureur général Marc Robert souligne l'intérêt du module méthodologique pour l'IEJ. Il propose de revoir l'équilibre entre les heures consacrées à l'admissibilité et celles consacrées à l'admission pour l'oral, ainsi que la place de la procédure et des régimes matrimoniaux.

Monsieur Riffard indique qu'une nouvelle présentation fera apparaître la différence entre préparation à l'EFACS et à l'ENM.

6 - Questions diverses

Monsieur le Doyen indique que la journée portes ouvertes aura lieu le 16 mars et qu'une après-midi spécifique de réponse aux questions de nos étudiants de L3 et M1 est prévue la veille.

Monsieur Leduc demande quel circuit suivent les demandes d'intervention d'enseignants de l'Ecole dans des forums. Madame Bertrand répond qu'il s'agit principalement de sollicitations individuelles.

Monsieur Le Pommelec regrette que le service communication de l'Université n'ait pas encore communiqué sur la journée du 15 mars.

Madame D'Introne fait part d'une remarque de Monsieur Morand sur la possible réforme des IEJ.

M. le Doyen lève la séance à 18 h 30.

Clermont-Ferrand, le 11 mars 2013

La secrétaixe de séance,

Clake Marie BRINGUIER

Florent SARMER